

Projet Éducatif territorial



Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Préambule
- Les objectifs éducatifs
- Organisation et contenu des temps de l'enfant
- Les différentes concertations participatives
- Modalités d'information, de communication et d'évaluation
- Élaboration des axes de travail pour 2018-2021



Arthezé • Bazouges-Cré-sur-Loir • Bousse • Clermont-Créans • Courcelles-la-Forêt • Crosmières • La Chapelled'Aligné
La Flèche • La Fontaine-Saint-Martin • Lignon • Mareil-sur-Loir • Oizé • Thorée-les-Pins • Villaines-sous-Malicorne

www.paysflechois.fr

Préambule

La démarche d'élaboration des politiques éducatives locales repose d'une part, sur la volonté de cohérence des acteurs éducatifs ainsi qu'une approche globale de l'enfant et du jeune à l'échelle d'un territoire, et d'autre part, sur l'affirmation de la place du temps non scolaire dans le développement de l'enfant.

Aussi, la Communauté de Communes du Pays Fléchois a entamé depuis 2013 une réflexion sur la prise en compte des rythmes de l'enfant dans un souci d'un mieux vivre sa journée et par conséquent de mieux réussir sa scolarité conformément au décret du 26 janvier 2013.

Ce Projet Educatif Territorial a pour ambition de définir des valeurs et des objectifs partagés par les différents acteurs de la communauté éducative, en s'appuyant sur les éclairages des sciences de l'éducation et sur les différents retours d'expérience des acteurs de terrain.

L'enjeu de ce PEDT repose également sur la capacité de proposer un cadre éducatif communautaire, tout en préservant les particularités et les ressources locales ainsi que les outils de gouvernance locale qui favorisent le lien entre les familles, l'école et la commune.

Introduction : une offre éducative riche et diversifiée mais un besoin de cohérence

La structuration de l'offre éducative sur le territoire du Pays Fléchois s'est construite au fil de l'eau dans une logique de gouvernance plurielle, tantôt portée par les communes (organisation des accueils de loisirs, des garderies périscolaires ou de la restauration scolaire), tantôt par la Communauté de Communes du Pays Fléchois organisatrice de plusieurs dispositifs péri et extra scolaires (Contrat Educatif Local, Club Plage, Tickets sport-culture, Ecole Intercommunale des Sports, Pass Educatif,...).

Les différentes associations présentes sur le territoire communautaire complètent cette offre éducative, soit en proposant leur propres activités, soit en participant à l'animation des Temps Educatifs Périscolaires.

Le PEDT du Pays Fléchois devra trouver les synergies nécessaires pour proposer une offre éducative complémentaire et non concurrentielle.



La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sur le territoire du Pays Fléchois s'est déroulée en plusieurs étapes :



- **Septembre 2013 :**

Mise en œuvre de la réforme par les communes de Bazouges-sur-le-Loir, La Flèche et Thorée-les-Pins



- **Septembre 2014 :**

Mise en œuvre de la réforme par les 9 autres communes de la Communauté de Communes. Dans le même temps, la commune de la Flèche a expérimenté 2 autres scénarii avec 3 écoles « pilote ».



- **Septembre 2016 :**

Généralisation de l'expérimentation à toutes les écoles de La CCPF. Prise de compétence « TEP » par le Pays Fléchois. Mise en œuvre des parcours éducatifs.



- **Janvier 2018 :**

Intégration de 2 nouvelles communes : Oizé et la Fontaine Saint Martin

I. Les objectifs éducatifs de la Communauté de Communes du Pays Fléchois

Les différents ateliers de travail et les échanges lors de la Semaine de l'éducation nous ont permis de dégager les objectifs éducatifs devant répondre au principe de la réforme des rythmes scolaires et aux problématiques soulevées lors des réunions de concertation.

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors scolaire.

Il se décline en trois volets :

1. Améliorer les conditions d'apprentissage

a) Une articulation importante avec le temps du midi

Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, le temps du midi présente de nombreuses similitudes avec les TEP par son organisation (utilisation des mêmes locaux) mais également ses objectifs (rendre l'enfant acteur de son temps).

A l'instar du temps d'activités périscolaires, le temps du midi permet de proposer des activités ludiques et innovantes visant à favoriser la découverte et l'initiation. Les interclasses et notamment le temps de la pause méridienne sont synonymes de fatigue et d'énervement. Pour que ces temps jouent un rôle réparateur, il convient d'être particulièrement attentif aux conditions dans lesquelles le repas et la détente seront organisés.

b) L'organisation de ces temps

L'organisation proposée devra donc rechercher une qualité d'accueil qui permette de réduire les tensions et la fatigue pendant les temps scolaires de l'après-midi.

Cela se traduira notamment par :

- Réorganiser les conditions du repas (bruit, cadence, regroupement collectif...) et les temps d'accueil périscolaire ;
- Aménager des espaces afin de répondre aux besoins des enfants ;
- Offrir des moments de retrait au calme pour certains et des moments de jeux plus vifs pour d'autres ;
- Permettre aux jeunes enfants de pouvoir bénéficier d'un temps de sieste dès la fin du repas ;
- Proposer un accueil en classe afin que les enfants soient plus apaisés avant de commencer la classe ;

- Etre vigilant sur la place des temps de jeux et d'activités spontanés qui ponctuent et enrichissent la journée afin d'éviter tout effet d'accumulation.

2. Garantir une continuité et une cohérence éducative

Au regard du nombre d'adultes qui interviendront auprès de l'enfant, la coopération entre les acteurs doit être renforcée pour rechercher la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs.

La recherche de cette articulation se fera autour de :

- L'organisation des transitions entre le scolaire et le périscolaire ;
- La non concurrence entre les Temps Educatifs Périscolaires, les Activités Pédagogiques Complémentaires et les dispositifs d'étude surveillées s'ils existent ;
- L'aide auprès des enfants pour identifier les adultes de l'école ;
- La définition de règles de vie communes ;
- Le renforcement de la communication auprès des parents.

- De même, le choix des thématiques pour les TEP sera prioritairement en lien avec les projets des écoles et en concertation avec l'équipe enseignante.



Dans un second temps, le PEDT s'articulera avec le tissu associatif.

3. Consolider les aptitudes de l'enfant en proposant des parcours éducatifs

Equité de service et **épanouissement de l'enfant** seront les deux valeurs prioritaires qui guideront l'élaboration des parcours éducatifs.

Ces parcours devront s'articuler avec les thématiques du projet d'école et le socle de compétences.

Outre la complémentarité avec les projets d'école, les activités proposées s'orienteront vers :

- Le développement de l'inventivité, des aptitudes logiques notamment par la pratique de jeux individuels et collectifs ;

- Le développement de la curiosité et de l'esprit scientifique ;
- Le développement de la sensibilité, de la curiosité et de la créativité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles ;
- La découverte de son environnement et du patrimoine local, en particulier par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et la sensibilisation au développement durable ;
- La connaissance de son corps et sa maîtrise par diverses activités physiques ;
- L'apprentissage de la vie collective, du civisme et de la citoyenneté.

II. Organisation et contenu des temps de l'enfant

Au cœur de la réflexion, il a ainsi fallu faire des choix d'activités et d'interventions, en tenant compte d'une approche globale du temps de l'enfant. Il importait en effet d'assurer cohérence et continuité dans les trois temps qui composent les 24 heures de la journée de l'enfant, à savoir :

- Les temps familiaux ;
- Les temps scolaires ;

- L'ensemble des temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques et culturels qui se déroule en dehors de la famille et de l'école.

1. Les facteurs d'efficience de l'organisation éducative

- Temps du matin et temps de l'après-midi ne sont pas identiques en termes d'intérêt pédagogique. Les matinées sont plus favorables aux apprentissages ;
- Des journées de l'enfant régulières (fin du temps scolaire et périscolaire à la même heure) ;
- La multiplication des transitions est néfaste. Une attention particulière doit y être apportée ;
- Des temps non scolaires qui sont de véritables temps éducatifs ;
- Des temps scolaires et non scolaires qui opèrent en synergie ;
- Un positionnement optimum du temps d'Activités Pédagogiques Complémentaires.

2. Les principes d'élaboration du modèle

- Des matinées d'apprentissage d'au moins 3h30 ;
- Un seul Temps Educatif Périscolaire d'au moins 2 heures, lors d'un après-midi complètement libéré de temps scolaire ;
- Pas de fin de temps scolaire avant 16h00 ;

- Un temps de sieste qui commence dès la fin du repas ;
- Une entrée en classe le matin sans temps de récréation préalable ;
- Pas de juxtaposition des APC et des TEP.

3. Organisation des parcours éducatifs

Les temps non scolaires ne sont pas de simples interstices de récupération permettant de mieux revenir au temps scolaire. Par son caractère de temps non contraint, ils sont certes un temps « réparateur » du point de vue des rythmes mais également une source d'apprentissages et de découvertes.

Le parcours éducatif correspond aux différents cycles d'activités auxquels l'enfant participera durant sa scolarité. La réalisation de ce parcours nécessite :

- ➡ Un temps de concertation institutionnalisé avec les professeurs des écoles pour adapter les activités aux projets d'école et/ou de classe ;
- ➡ Une montée en compétence des différents intervenants (agents territoriaux, bénévoles, associations...), notamment par le biais de la formation ;

- ➡ Une offre d'activités variée et adaptée à chaque cycle d'âge ;
- ➡ Une organisation de cycles comportant au minimum 8 séances.

Le choix de l'activité est une question à prendre compte dans la réflexion et l'évaluation future. A ce stade, les enfants n'ont pas le choix car nous estimons qu'il est de la responsabilité de la communauté éducative de concevoir ces activités, non pas dans une logique occupationnelle et consummatrice, mais bien dans le cadre d'un parcours éducatif cohérent et co-construit.

Pour autant, le type d'activités proposées, la durée et le nombre de séances sont des éléments déterminants pour susciter l'adhésion de l'enfant. De même, nous accorderons une attention particulière à ce que l'enfant dispose de temps où il puisse ne rien faire s'il le souhaite.

C'est pour cette raison que l'après-midi consacré aux TEP est découpée en plusieurs phases :

- 1^{ère} phase : temps d'échange de 20 à 30 minutes
- 2^{ème} phase : temps d'activité 1h20
- 3^{ème} phase : temps de rangement et de bilan de 20 minutes



Pendant les Temps Educatifs Périscolaires, le Pays Fléchois a fait le choix de fonctionner par groupe classe. Les animateurs fonctionnent par binôme auprès des élèves d'une même classe.

Ce choix a été fait afin :

- D'avoir une continuité éducative ;
- De mettre en place des projets qui font écho à ce qui est fait sur le temps scolaire ;
- D'éviter une trop grande mixité d'âge (des CP avec des CM2 par exemple).

Enfin, une attention particulière sera accordée aux enfants de maternelle en :

- Organisant avec un soin particulier la transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire ;
- Respectant une alternance équilibrée entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos des enfants ;
- Respectant le réveil échelonné afin de répondre aux besoins de l'enfant ;
- Aidant les enfants à se repérer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école. Sur ce dernier point, l'organisation proposée doit éviter de multiplier le nombre d'intervenants différent.

L'ATSEM est également une personne ressource et parfaitement identifiée de l'enfant au quotidien ;

- Adaptant les activités aux besoins des jeunes enfants.
- En proposant des formations spécifiques pour les animateurs qui encadrent les enfants de 3-5 ans.

4. Complémentarité avec les autres temps périscolaires et extrascolaires

La continuité éducative ne signifie pas l'uniformité. Les temps de vie des enfants sont faits de ruptures de situations, de rythmes et de changements d'acteurs.

Sans cohérence et sans organisation, cela peut être vécu comme une succession d'intervenants dé-structurante. Il est donc important qu'il y ait une cohérence sur notre territoire, tant sur l'organisation de la journée de l'enfant, que sur le contenu de ces différents temps.

Des temps de concertation sont nécessaires pour mettre en œuvre cette complémentarité entre les temps éducatifs, le temps scolaire, les accueils de loisirs ou encore les activités proposées par les associations.

La rencontre nécessaire entre le projet pédagogique de l'enseignant et celui de la structure d'accueil s'appuie sur un dialogue. Celui-ci doit clarifier les responsabilités et les

rôles respectifs tout en instaurant des principes, des règles et des fonctionnements qui seront les jalons d'une véritable continuité éducative.

Cette complémentarité sera facilitée par la stabilisation des différents intervenants sur nos dispositifs :

- Le périscolaire avec l'accueil du matin, la pause méridienne, les TEP et l'accueil du soir.
- Les activités extra-scolaires avec l'ALSH le mercredi, petites et grandes vacances. Le Club plage et les Ticket sport.



III. Les différentes concertations participatives

1. Une concertation permanente de la communauté éducative

La réforme des rythmes scolaires a été l'occasion de rassembler les acteurs éducatifs du territoire et de repenser l'organisation des temps de l'enfant.

Des réunions de concertation sont organisées régulièrement au niveau local et intercommunal avec la population, les enseignants, les parents, les associations, les animateurs des temps périscolaires et des accueils de loisirs et les élus des collectivités.

Afin d'apporter un éclairage scientifique et objectif sur les questions de l'éducation, la Communauté de Communes s'est entourée de partenaires reconnus pour leur expertise (les Francas, Claire Leconte, Professeur Emérite en psychologie de l'éducation)

Plusieurs ateliers de travail ont été organisés ainsi qu'une Semaine de l'Education afin de mener un travail partenarial et de trouver des synergies autour de l'idée de coéducation.

a) Les concertations locales

Aujourd'hui, avec la mise en place du PEDT intercommunal, il paraît pertinent de conserver différentes instances de consultation au niveau local.

Dans le souci de maintenir le lien indispensable entre la commune et ses usagers, chaque commune prévoira son propre dispositif de concertation qui peut reposer sur :

- Un comité de pilotage local ;
- Le conseil d'école : à chaque conseil d'école, les temps éducatifs seront abordés afin d'améliorer le dispositif. A ce titre, les coordinateurs des Temps Educatifs Périscolaires assisteront aux conseils d'école et pourront être invités au Conseil des Maîtres ;
- Les concertations des différentes équipes éducatives en début et fin d'année scolaire (réunion de préparation et de bilan des différents cycles).

b) Les concertations intercommunales

A l'échelle intercommunale, la concertation des acteurs éducatifs repose sur :

- Le comité de suivi du PEDT qui valide et organise les actions proposées lors des concertations et des ateliers de travail ;
- La mise en place d'ateliers de travail ;

- Des réunions de concertation avec les différents intervenants (animateurs territoriaux, associations, enseignants,...) ;
- Des conférences débat organisées par la CCPF.

2. Les spécificités locales

Depuis 2013, les communes se sont impliquées et se sont organisées pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires. Naturellement des instances de concertation et de pilotage se sont créées avec l'ensemble des partenaires de la commune (associations, bénévoles, partenaires privés, communauté de communes du Pays Fléchois). Les communes ont su impulser une véritable dynamique locale qu'il est important de prendre en compte et de conserver.

Le PEDT intercommunal doit s'appuyer sur les spécificités de chaque commune et en outre :

- Le patrimoine local ;
- Le tissu associatif ;
- Les projets de l'école.

IV. Modalités d'information, de communication et d'évaluation du PEDT du Pays Fléchois

La nécessaire continuité éducative entre le temps scolaire, le temps non scolaire et le temps familial impose une cohérence des initiatives pour favoriser la réussite et l'épanouissement des élèves. Cette cohérence sera recherchée au moyen d'une meilleure définition des objectifs, des modalités et des conditions d'évaluation des actions conjointes.

1. La communication avec les familles

Elle s'appuie sur :

- ➡ L'information aux parents sur les rythmes de l'enfant via les conférences débat et les différents outils de communication (journaux municipaux, communautaires, espace numérique de travail, sites internet,...) ;
- ➡ Invitation des parents aux événementiels de fin de cycle ;
- ➡ Dispositif de coordination mis en place par la Communauté de Communes et les communes, s'appuyant sur :

- Un coordinateur du Projet Educatif territorial ;
- Des Coordinateurs des temps périscolaires ;
- Des Référents des temps périscolaires présents dans les écoles et disponibles pour échanger avec les familles.

2. L'évaluation

Le Projet éducatif du territoire a été le fruit d'un travail commun entre l'ensemble des acteurs de l'éducation. Nous avons fait appel aussi bien à des spécialistes en psychologie de l'éducation et en chronobiologie qu'aux animateurs présents aux côtés des enfants. Notre priorité a toujours été et reste l'intérêt de l'enfant au-dessus de toute autre considération.

Le dispositif qui en est ressorti comprend cinq matinées allongées et trois après-midis d'enseignement scolaire ainsi qu'un après-midi dédié aux temps éducatifs.

Par ces différentes activités, nous donnons aux enfants les clés pour se construire et comprendre la société dans laquelle nous vivons, de façon équitable, pour les préparer à être les citoyens de demain.

Cinq ans après le début de cette réflexion pour les écoles du Pays fléchois, nous avons tenu à interroger tous les acteurs pour évaluer cette organisation.

79% des enseignants estiment que l'allongement de la matinée est bénéfique aux apprentissages.

82% des parents sont satisfaits de l'organisation horaire actuelle.

70% des enfants ont aimé les activités du Pass éducatif.

La participation a été très satisfaisante et la semaine des 4 jours et demi est confortée.

Nous allons poursuivre ce travail en améliorant l'organisation des autres temps périscolaires : du matin, du midi et du soir.

Les indicateurs sont déclinés en fonction des objectifs éducatifs.

★ Améliorer les conditions d'apprentissage

- Ressenti des acteurs éducatifs sur l'impact bénéfique des actions du projet concernant le niveau de concentration et de fatigue des élèves, capacité des enfants à se mettre au travail ;
- Satisfaction des parents concernant la qualité et l'impact de l'offre éducative, le rythme et la fatigue des enfants ;
- Evolution de la réussite éducative.

★ Garantir une continuité et une cohérence éducative

- Le nombre d'activités proposées œuvrant en articulation avec les projets d'école et concourant au renforcement du socle de compétence ;
- L'absentéisme et stabilité des intervenants ;
- Renforcement de la communication avec les parents.

★ Consolider les aptitudes de l'enfant en proposant des parcours éducatifs

- La fréquentation et l'absentéisme des enfants aux activités ;
- La qualification des intervenants ;
- Le nombre d'intervenants associatifs ;
- La satisfaction des enfants concernant le contenu, l'organisation des activités et le rythme de la journée.

Outils : statistiques, enquête de satisfaction auprès des familles et des enfants, observations et ressenti des professionnels.

V. Elaboration des axes de travail pour 2018-2021

Les différentes évaluations menées nous conduisent à envisager les axes d'améliorations suivants :

- Améliorer la qualité de la pause méridienne ;
- Accentuer la communication vers les parents ;
- Développer la co-construction de parcours ;
- Augmenter la fréquentation des temps éducatifs notamment en direction des enfants qui en ont le plus besoin.

Le Président de la Communauté
de Communes du Pays Fléchois
Guy-Michel CHAUVÉAU

Le Directeur de la Direction
Départementale de la Cohésion Sociale
Patrick DONNADIEU

La Directrice de la Caisse
d'Allocations Familiales
Marie- France BAUGUITTE

Le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale
Patricia GALEAZZI

Annexes :

- L'organisation horaire des écoles du Pays Fléchois
- La composition du comité de suivi intercommunal du PEDT
- Le règlement intérieur du Pass éducatif
- Les parcours éducatifs
- Restitution de l'enquête menée en décembre 2017
- La grille d'évaluation du PEDT

Organisation du Pass'Educatif 2018/2019

Communes	lundi	mardi	jeudi	vendredi
Bazouges sur le loir			14h00-16h20	
Bousse			13h50-16h00	
Clermont-Créans		13h50-16h00		
Cré sur loir			13h55-16h00	
Crosnières				14h00-16h10
La Chapelle d'Aligné	13h50-16h00			
Ligron				13h50-16h00
Mareil sur loir				13h50-16h00
Thorée les Pins	13h50-16h30			
Villaines sous malicorne		13h50-16h00		
Oizé			13h50-16h00	
La Fontaine saint Martin	13h50-16h00			
Pape-Descartes	13h50-16h00			
A.Fertré mat et élémentaire			13h50-16h00	
Jules Ferry		mat: 14h00-16h10 élé: 13h50-16h00		
Lazare de Baif	mat: 13h50-16h00 élé:13h55-16h05			
Léo Délibes		13h50-16h00		
Pasteur				13h50-16h00

Composition du comité de suivi et d'évaluation de la réforme des rythmes scolaires

Collège des élus (15)

- Le Président de la Commission Sports, Loisirs, Jeunesse et Temps éducatifs
- Les Maires de la C.C.P.F.
- Christelle PHILIPPE (Villaines-sous-Malicorne)

Collège de l'éducation nationale (20)

- Le Directeur de l'école de Bazouges-sur-le-Loir
- Le Directeur de l'école de Bousse
- Le Directeur de l'école de Clermont-Créans
- La Directrice de l'école de Courcelles-la-Forêt
- Le Directrice de l'école de Cré-sur-Loir
- Le Directrice de l'école de Crosnières
- Le Directeur de l'école de La Chapelle d'Aligné
- La Directrice de l'école maternelle André Fertré
- Le Directeur de l'école élémentaire André Fertré
- La Directrice de l'école maternelle Pape Carpentier
- La Directrice de l'école élémentaire Descartes
- La Directrice de l'école maternelle d'Estournelles de Constant
- La Directrice de l'école élémentaire Pasteur
- Le Directeur de l'école primaire Jules Ferry
- La Directrice de l'école primaire Lazare de Baïf
- La Directrice de l'école primaire Léo Delibes
- La Directrice de l'école de Ligron
- La Directrice de l'école de Mareil-sur-Loir
- La Directrice de l'école de Thorée-les-Pins
- La Directrice de l'école de Villaines-sous-Malicorne
- La directrice de l'école de oizé
- La directrice de l'école de La Fontaine-St-Martin

Collèges des institutionnels (5)

- Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe
- Madame la Directrice de la Mutualité Sociale Agricole
- M. l'Inspecteur de Circonscription
- M. le Directeur de la Cohésion sociale
- Monsieur le Délégué Départemental de l'Education Nationale

Collège des techniciens (7)

- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur des Sports, de la Jeunesse et de l'Education
- Le Directeur de la Culture
- La Responsable du service Education
- La Responsable du secteur de l'Action Scolaire
- Le Coordinateur du Projet Educatif Territorial

REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES DU PASS EDUCATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS Délibération du 28 juin 2018

ARTICLE 1 : Responsabilité

L'organisation du Pass Educatif relève de la responsabilité de la Communauté de Communes du Pays Fléchois. En cas d'incident survenant dans le cadre des activités proposées, vous devez **prendre contact auprès du référent périscolaire de votre école.**

ARTICLE 2 : Assurance

La CCPF a conclu une police d'assurance en responsabilité civile. Néanmoins, les familles doivent être titulaires d'une assurance responsabilité civile pour leurs enfants pour :

1. les dégâts occasionnés aux installations ou matériels imputables à l'enfant,
2. les dommages causés par l'enfant à autrui.

ARTICLE 3 : Public

Les activités du Pass Educatif s'adressent aux enfants scolarisés dans les écoles publiques de la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

ARTICLE 4 : Lieux d'implantation et horaires

Les enfants sont accueillis au sein même de l'école où ils sont scolarisés. Des activités peuvent se dérouler en dehors de l'école.

ARTICLE 5 : Modalités d'inscription

1. **REMPLIR** le dossier administratif unique lors de la 1ère inscription. La fiche de liaison devra être mise à jour annuellement pour tout renouvellement d'inscription au Pass Educatif.

La participation au Pass Educatif nécessite de remplir au préalable une fiche d'inscription valable toute l'année.

2. **DEPOSER** le dossier administratif et la fiche d'inscription auprès de l'enseignant de votre enfant.

Les parents doivent **IMPERATIVEMENT** informer le référent de l'école de tout changement de situation familiale (séparation, naissance,...) de numéro de téléphone, de nouveaux rappels de vaccinations ou autres.

**Il est demandé aux familles de respecter les périodes d'inscription
Tout dossier incomplet sera classé sans suite.**

En l'absence d'inscription administrative, l'enfant ne pourra pas être accueilli au Pass Educatif.

ARTICLE 6 : Fonctionnement du Pass Educatif

C'est un service gratuit organisé par la Communauté de Communes du Pays Fléchois une fois par semaine. Des déplacements peuvent être organisés pour rejoindre des sites d'animation.

Le caractère EDUCATIF suppose :

- Une fréquentation obligatoire jusqu'à la fin de l'activité.
- L'inscription implique la participation de l'enfant pendant toute la durée du cycle.
- Les familles ne sont pas autorisées à pénétrer dans les locaux avant la fin du Pass Educatif. De même, elles ne sont pas autorisées à récupérer leurs enfants sur les sites à l'extérieur de l'école.

A. Annulations et ou modifications d'inscription

En cas d'annulation, un coupon sera à remplir et à retourner au référent périscolaire de l'école.
L'enfant ne pourra pas réintégrer l'activité avant la fin du cycle.

B. Absence ponctuelle

En cas d'absence ponctuelle, la famille doit prévenir le référent de l'école.

ARTICLE 7 : Discipline

Les enfants doivent avoir une conduite respectueuse entre eux, à l'égard du personnel, des locaux et du matériel.

Tout manquement grave à la discipline, un mauvais comportement, l'incorrection envers le personnel ou les enfants donneront lieu à un avertissement écrit à la famille.

En cas de récidive, le coordinateur des temps périscolaires prendra contact avec les parents afin de convenir d'un rendez-vous.

Suivant la gravité des faits reprochés, des sanctions pourront être prononcées, allant de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive du service.

Toute dégradation volontaire de matériel entraînera l'obligation pour les parents de supporter le coût de remplacement à l'identique.

ARTICLE 8 : Hygiène et santé

En cas de maladie contagieuse, vous devez prévenir le service concerné. L'enfant ne pourra pas être accueilli.

Certaines vaccinations sont obligatoires pour toute entrée d'enfant en collectivité : Diphtérie, Tétanos, Polio avec les différents rappels à jour (photocopies à joindre) du dossier.

En l'absence du certificat de vaccinations, il doit être produit un certificat médical de contre-indication précisant la nature du vaccin et la durée de la contre-indication. Il doit être signé et daté, par le médecin de famille, et doit être renouvelé, dès que la date de contre-indication est dépassée et ce, à chaque rentrée scolaire.

L'équipe d'encadrement ne peut en aucun cas donner un médicament par voie orale ou inhalée.

Le personnel n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants.

En cas d'allergie ou de pathologies, l'indiquer dans le dossier administratif unique.

ARTICLE 9 : Accident

La procédure mise en œuvre par le personnel d'encadrement est la suivante :

Blessures sans gravité : soins apportés par l'animateur ;

Maladie : les parents sont appelés ;

Accident grave : appel des services de secours et appel des parents grâce aux renseignements obligatoires portés sur la fiche sanitaire.

Les enfants blessés seront accueillis uniquement s'ils sont aptes à suivre les animations proposées.

ARTICLE 10 : Objets personnels

Les enfants accueillis ne doivent apporter aucun objet de valeur ou argent. Il est fortement déconseillé d'amener des objets personnels (notamment des jouets électroniques, des portables...).

En cas de perte, de vol ou de détérioration, **aucun dédommagement ne sera possible et la Communauté de Communes du Pays Fléchois ne pourra être tenue pour responsable.**

Il est très fortement conseillé de **marquer les vêtements** au nom de l'enfant. En cas d'oubli ou de perte de vêtement, il est recommandé de le signaler immédiatement à l'animateur, avant qu'il soit transféré au service des objets trouvés (ateliers municipaux).

ARTICLE 11 : Arrivée et départ des enfants

Les enfants pourront être accueillis 10 minutes avant le démarrage des activités.

Les enfants fréquentant la sieste et ne mangeant pas à la restauration scolaire, intégreront la sieste en même temps que le début du Pass Educatif.

A l'issue de l'activité, les enfants sont remis par les intervenants au référent de l'école. En cas de retard des parents, les enfants seront confiés à l'accueil périscolaire de la commune.

Le responsable de l'enfant peut charger une tierce personne de récupérer l'enfant, à condition de l'avoir autorisé et signalé lors de l'inscription (fiche de liaison).

Un enfant de l'école élémentaire ne pourra quitter seul l'école que sur présentation d'une autorisation écrite du représentant légal (fiche de liaison). En maternelle, un enfant ne peut quitter l'école seul.

Aucun départ anticipé ne sera accepté avant les horaires prévus. Pour des situations exceptionnelles, les représentants légaux devront alors signer une décharge de responsabilité auprès du référent du site d'accueil.

ARTICLE 12 : Transport

Un transport peut être assuré pour rejoindre des sites d'animations.



Les objectifs du parcours

Éducation artistique et culturelle

MS	Autour du jeu <i>Fabrication de jeux pour ensuite jouer et s'approprier les règles. Découverte de jeux de société afin d'apprendre à jouer ensemble, à plusieurs, chacun son tour...</i>
GS	Art plastique <i>Découverte d'artistes à travers les travaux manuels. Initiation à différentes techniques : sculpture, peinture, encre à dessiner...</i>
CP	Éveil musical <i>Découverte de la musique, des instruments, d'artistes et des bases de la musique. Initiation à travers des jeux, des chants et des danses.</i>
CE1	Contes et marionnettes <i>Contes : Aborder différents contes traditionnels (lecture et écoute) tout en jouant (réalisation de princesses, jeux sur les images des livres). Marionnettes : travail de groupe sur la création d'histoires avec la fabrication de marionnettes et du castelet.</i>
CE2	Expression <i>Danse : découvrir ses capacités corporelles et de coordination en musique dans le but d'apprendre une chorégraphie ou de réaliser une représentation. Cirque : découvrir les différents ateliers, numéros correspondant aux arts du cirque, afin d'être capable de construire et de reproduire des petits spectacles.</i>
CM1	Patrimoine <i>Découvrir l'architecture des maisons autour de l'école afin de réaliser sa propre maquette d'une maison de rêve.</i>
CM2	Cinéma <i>Découvrir les bases du tournage d'un film en tournant un court métrage (écriture de l'histoire, rôle des acteurs, réalisation, montage...).</i>

Dans le cadre des Temps éducatifs périscolaires
organisés par

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





Les objectifs du parcours Citoyenneté

MS

« J'apprends à être grand »

L'objectif est de développer l'autonomie en proposant différents ateliers : jeux d'imitation (faire la vaisselle, laver et étendre le linge, couper des aliments...), de vie quotidienne (lacer ses chaussures, boutonner...), apprendre à dessiner, loto, mémoire... Chaque enfant apprend à son rythme.

GS

« Je deviens grand en chantant »

L'objectif est de transmettre des valeurs éducatives à travers des chansons sur la politesse, l'hygiène, la connaissance du corps humain...

CP

Prévention

La prévention des accidents de la vie courante a pour objectif que les enfants repèrent les différents dangers domestiques (brûlures, intoxications...) et qu'ils apprennent à réagir suite à un accident (appel des secours) à l'aide de jeux de société, de coloriages, de quizz...

CE1

Vivre ensemble, les civilisations

L'objectif est de faire découvrir les civilisations. Les enfants créent un jeu de société ensemble de type jeu de l'oie ou Trivial Pursuit sur le thème des civilisations et du vivre-ensemble. Ils réalisent également un conte animé à partir d'une histoire sur le thème des civilisations.

CE2

Respect filles / garçons

L'objectif est de stopper les clichés et de favoriser l'égalité « filles / garçons » à travers des jeux sur la différence et des échanges verbaux.

CM1

Environnement

L'objectif est de sensibiliser les enfants et d'élargir leur vision de l'environnement à travers du Land'art, des expériences scientifiques, des jeux sur le tri sélectif, une chasse aux être vivants...

CM2

Droits de l'enfant

L'objectif est de faire prendre conscience aux enfants qu'ils ont des droits à travers des jeux comme la réalisation de leur carte d'identité, de leur arbre généalogique, leur passeport, ...

Dans le cadre des Temps éducatifs périscolaires
organisés par

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





Les objectifs du parcours Sciences, découvertes et TIC

Les 5 sens

MS

Apprendre à connaître et utiliser ses sens grâce à de nombreux jeux et expérimentations (kim goût, loto des odeurs, jeux musicaux...).

Découverte de la nature

GS

Découvrir la nature par différentes situations : jeux, contes, chants, créations manuelles et expériences. On utilise le découpage, le collage et la créativité de chacun. La faune et la flore sont abordées au travers de l'arbre, des oiseaux, des amphibiens et des vers de terre.

Jeux de logique

CP

Ce parcours est orienté sur la découverte de jeux de logiques simples (mastermind, quoridor, blokus...), et la fabrication d'un jeu de « Qui est-ce ? » propre à chaque école avec des photos d'enfants déguisés.

Roman photos

CE1

Après avoir aborder le vocabulaire et les techniques de la photographie ainsi que les différentes expressions du visage, les enfants créent une histoire à partir d'une succession de photos et de textes brefs. Une mise en page est ensuite réalisée.

Découvertes scientifiques

CE2

Permettre l'accès aux sciences, découvrir les fondamentaux de la chimie, de l'électricité, de l'optique et de la biologie grâce à des expériences et des manipulations simples et ludiques.

Multimédia

CM1

Découvrir de manière ludique le multimédia par la création de petits films d'animations. Le support utilisé est le logiciel PIVOT animateur. Ce parcours associe à la fois des apprentissages informatiques, de la créativité, des recherches sur internet et de la prévention.

Journalisme

CM2

Découvrir les différentes étapes de la réalisation d'un journal et les mettre en œuvre pour écrire un journal de l'école.

Dans le cadre des Temps éducatifs périscolaires
organisés par

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





Les objectifs du parcours Sport

MS

Motricité

Apprentissage de différentes conduites motrices (tourner, monter, sauter, s'équilibrer...) à travers des jeux et des parcours avec outils et matériels spécifiques.

GS

Jeux de coopération

Jeux d'équipe dont l'objectif est de coopérer ensemble pour atteindre un but commun (jeu du verger, les îles aux grenouilles et le château encerclé).

CP

Jeux athlétiques

Découverte de l'athlétisme : jeux sur les lancer, courir vite, courir longtemps, sauté haut et sauté loin.

CE1

Parcours gymnique

Mise en place de parcours pour apprendre différentes conduites motrices (rouler, se renverser...).
Gymnastique Rythmique et Sportive : découvertes et réalisations d'enchainements avec plusieurs engins (corde, ruban, cerceau, ballon et massue).

CE2

Jeux d'opposition et d'adresse

Jeux d'opposition : activités de confrontation où chaque joueur doit vaincre l'adversaire en respectant les règles (judo, escrime...).
Jeux d'adresse : jeux, situations pour développer sa dextérité.
Développer des techniques et des tactiques pour déséquilibrer son adversaire (judo, escrime, boxe, viet vo dao, badminton et squash).

CM1

Sports collectifs

Acquisition de techniques et tactiques individuelles et collectives pour atteindre un but.

CM2

Orientation

Savoir s'orienter, se repérer et se diriger à l'aide d'outil (boussole, carte, indication orale).

Dans le cadre des Temps éducatifs périscolaires
 organisés par

Pays Fléchois
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





Pays Fléchois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Comité de suivi des temps éducatifs

20 mars 2018

- 01 Restitution de l'enquête
- 02 Communication des résultats de l'enquête
- 03 Grille d'évaluation du PEDT
- 04 Organisation des TEP 2018/2019
- 05 Questions et informations diverses



Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

01 Restitution de l'enquête

Une participation très satisfaisante, 75% des 1505 questionnaires

Elèves : 445 scolarisés, 89 % de réponses (99% sur la VLF, 80% hors VLF)

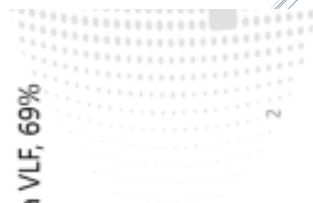
- CE 2 : 90 %
- CM 1 : 88 %

Parents : 876 familles, 67 % de réponses (62% sur la VLF, 71% hors VLF)

- MS-GS : 57 %
- CE2-CM1 : 76%

Professeurs : 66 réponses sur 85 enseignants soit 77 % de réponses (88% sur la VLF, 69% hors VLF), 25 maternelles, 41 élémentaires,

Animateurs : 82 réponses sur 99 animateurs, 83 % de réponses



02 Restitution de l'enquête

1/Une organisation scolaire qui respecte le rythme des enfants, heureux d'aller à l'école

Les enfants sont heureux d'aller à l'école (77% beaucoup ou énormément) notamment pour retrouver leurs amis (82%), pour apprendre (81%) et pour retrouver leur enseignant (70%).

68% des enseignants, 81% des parents (78% mat, 84% élém) et 60% des animateurs ont l'impression que l'organisation horaire actuelle est favorable au respect des rythmes biologiques et au bien être des enfants.



02 Restitution de l'enquête

2/ Des conditions d'apprentissage améliorées notamment avec l'allongement de la matinée et une ouverture de l'école sur l'extérieure

Pour 79% des enseignants (65% mat, 87% élém), l'allongement de la matinée est bénéfique aux apprentissages.

Concernant l'aménagement du rythme scolaire, les professeurs sont :

62% à être satisfait de l'impact sur la réussite scolaire (29% en 2015)

68% à penser que c'est une réussite pour l'attention des élèves en classe (35% en 2015)

62% à trouver que c'est une réussite concernant le comportement des élèves (22% en 2015)

Pour 66% des parents, l'organisation actuelle est plutôt favorable ou très favorable aux apprentissages

Néanmoins, pour 67% les résultats scolaires semblent sans changement

Pour 79% des enseignants et 73% des animateurs, cette organisation est favorable à une ouverture de l'école sur l'extérieure.

Pour 62% des animateurs l'activité a suscité des intérêts nouveaux chez les enfants.



02 Restitution de l'enquête

3/ Une organisation horaire satisfaisante pour les parents et les enseignants d'élémentaire, plus mitigés pour les professeurs des écoles maternelles

76% des enseignants sont satisfaits de l'organisation horaire scolaire actuelle

57% des maternelles

81% des élémentaires (dont Ulis)

Si non, pourquoi ?

Mat (9 enseignants) : Matinées trop longues (4 fois), enfants fatigués (3 fois)

53% des enseignants ne souhaitent pas réaliser de changement et 77% sont satisfaits des répercussions sur l'organisation de leur travail.

82% des parents sont satisfaits de l'organisation horaire actuelle et 59% trouvent cette organisation « plutôt ou très favorable » à la vie de famille.

Mercredi ou samedi matin...

81% des parents préfèrent, dans l'intérêt de l'enfant, le mercredi au samedi matin (80% en 2015)

50% des enseignants pensent que, dans l'intérêt de l'enfant, le samedi matin serait plus pertinent (59% en 2015)

02 Restitution de l'enquête

3/ L'organisation horaire de l'enfant : en dehors de l'école

61% des enfants (Ce2, Cm1) sont inscrits à une activité en dehors de l'école, majoritairement le mercredi après midi (33%) et le samedi matin (18%) principalement des activités sportives (75%).

La non pratique d'activités est principalement due à des difficultés d'organisation (57%), puis à des raisons financières (23%), d'une crainte d'une fatigue supplémentaire (21%) ou de motivation de l'enfant (20%).

Les enfants de Ce2-Cm1 qui ne participent pas au Pass éducatif (72 élèves)

66% sont gardés par un membre de la famille

14% seuls

9% sont gardés par une assistante maternelle

02 Restitution de l'enquête

4/ Une cohérence et une continuité éducative à améliorer avec davantage de temps de concertation

Les enseignants connaissent le contenu des parcours, mais ils sont peu présents lors des TEP et n'ont pas de temps de concertation dévolu.

89% ont connaissance du contenu des parcours

58% des enseignants ne sont jamais passés lors d'une séance de TEP

41% ont assisté à au moins une séance

86% ont été satisfaits de l'animation

48 % sont satisfaits (31% sans avis) de la manière dont est transmis le contenu

Pour la moitié des enseignants, la collaboration entre enseignants et animateurs est satisfaisante mais pour 61% ils n'ont pas le temps nécessaire pour échanger.

66% des animateurs seraient favorables à un temps de concertation avec les enseignants.

02 Restitution de l'enquête

5/ Des temps éducatifs périscolaires appréciés des enfants et des parents

1890 scolarisés, 1522 participants au Pass éducatif, soit 81% (83% en 2016-2017)

- ✓ 490 maternelles sur 694, soit 71% (74% en 2016-2017)
- ✓ 1032 élémentaires sur 1196, soit 86% (88% en 2016-2017)

83% des 445 élèves de CE2-CM1 sont inscrits aux TEP.

Sur les 17% ne participant pas :

- 42% (soit 34 enfants) préfèrent rester à la maison
- 22% les parents ne veulent pas inscrire l'enfant
- 17% font une autre activité
- 15% n'aiment pas les activités

D'après 78% des animateurs, les enfants ont « souvent ou toujours » participé activement aux ateliers.

70% des enfants ont aimé les activités du pass éducatif, 73% des parents sont « plutôt ou tout à fait satisfaits » des parcours proposés.

58% des enfants déclarent avoir découvert « beaucoup ou énormément » de nouvelles choses.

63% des parents se disent suffisamment informés et seraient favorables à une représentation lors de la fête de l'école (41%) ou le dernier jour du cycle de 18h à 19h (29%).

02 Restitution de l'enquête

5/ Des temps éducatifs périscolaires appréciés des animateurs

80% des animateurs sont satisfaits de l'organisation du dispositif, notamment des créneaux impartis (88%), de travailler en binôme (78%), de la durée du cycle (78%) et des séances (78%)

67% des animateurs sont favorables à des temps d'échanges entre animateurs, 77% avec les coordinateurs pour réaliser un bilan annuel

Document n°7 : grille d'évaluation du PEDT du Pays Fléchois

Objectifs du PEDT du Pays Fléchois	Les critères	Les indicateurs quantitatifs	Les indicateurs qualitatifs
Garantir une continuité et une cohérence entre les temps éducatifs	Les concertations	- Nombre d'écoles où il y a des rencontres régulières entre l'équipe enseignante et le coordinateur périscolaire - Nombre d'écoles où le coordinateur est invité au conseil d'école - Nombre de réunions du comité de suivi	- Pertinence de l'offre avec le projet d'école - Pertinence des nouveaux rythmes (allongement des matinées, temps de la pause méridienne, etc...) - Utilisation des espaces
	Les transitions	Nombre d'animateurs remettant les enfants aux parents	Qualité des transitions (bruit, qualité des documents d'information, etc...)
	Liens PEDT/projet d'école	- Nombre de parcours co-construits permettant un renforcement de la continuité éducative - Nombre de formations communes aux différents acteurs	
	Renforcement du partenariat entre la communauté éducative	- Nombre de temps de réflexion entre animateurs et enseignants - Nombre d'écoles où les enseignants assistent à la présentation des activités périscolaires	Satisfaction des enseignants, des animateurs et des agents communaux sur la continuité éducative
	Renforcement de la communication avec les parents	- Nombre d'écoles où il existe des rencontres formalisées entre les parents et l'équipe périscolaire - Nombre de temps de restitution aux familles des projets/activités des enfants	- Communication auprès des familles de l'offre éducative - Présence effective des représentants de parents et associatifs dans les instances de pilotage - Existence de livrets de TEP, de plaquettes d'information, de trombinoscope...
Consolider les aptitudes de l'enfant en proposant des parcours éducatifs de qualité	Les associations locales	- Nombre de réunions avec les intervenants associatifs - Taux de participation des associations aux parcours - Nombre d'enfants ayant adhéré à un club après avoir découvert l'activité en TEP	
	Accès à l'offre	Taux d'enfants par école ayant participé aux TEP	Accessibilité pour les familles (modalités, horaires d'inscription, tarifs...)
	Qualité des activités réalisées	- Taux d'encadrement des activités - Taux d'animateurs diplômés - Taux de fidélisation des animateurs - Absentéisme des intervenants - Nombre de journées de formation des animateurs	- Satisfaction des parents concernant la qualité et l'impact de l'offre éducative, le rythme et la fatigue des enfants - Satisfaction des enfants concernant le contenu, l'organisation des activités et le rythme de la journée - Ressenti des acteurs éducatifs sur l'impact bénéfique des actions du projet concernant le niveau de concentration et de fatigue des élèves - Adaptation des activités à la tranche d'âge des enfants - Diversité des activités proposées - Respect du rythme de l'enfant (alternance temps calmes et activités...) - Echanges sur le comportement des enfants
	Le comportement	- Nombre d'entretiens individuels avec les familles - Nombre de courriers d'avertissement - Nombre d'exclusions	
	La disponibilité cognitive des enfants sur la journée	- Nombre d'écoles proposant un temps calme le midi - Nombre d'écoles proposant la sieste immédiatement après le repas - Nombre de classes réalisant l'accueil en classe	Mesure du degré de mobilisation en fonction du jour et du moment de la semaine
Améliorer les conditions d'apprentissage	L'absentéisme le mercredi matin	- Nombre moyen d'absences en classe durant l'année le mercredi - Nombre moyen d'absences en classe durant l'année le jour des TEP	
	Le comportement	Le comportement	Echanges sur le comportement des enfants
	La réussite scolaire	Nombre de réussite aux évaluations de 6ème	

